

## PREAMBULE

- 0** *Le présent document s'inscrit dans le cadre des orientations de la CGT, de l'UCR-CGT, de la fédération des Syndicats de Transports CGT, et des précédents Congrès de l'UFRT, dont les orientations sont très prégnantes.*
- 1** Depuis notre dernier congrès UFRT la situation des retraités a continué de se dégrader avec une accélération depuis la mise en œuvre de la politique de la nouvelle majorité. Un discours résolument agressif, voire méprisant, de la part du Président de la République et son gouvernement contre les retraité-es qualifiés de « nanti-es », ou bien « détaché-es du réel », pour justifier les mesures d'appauvrissement continu des retraité-es.
- 2** En 2019, la situation internationale s'illustre par un développement intensif des conflits liés à l'affrontement des grandes forces capitalistes cherchant à remodeler le monde à leur profit.
- 3** Cette évolution porteuse de conflits génère des zones de misères grandissantes et des déplacements forcés de populations au mépris des droits élémentaires des peuples.
- 4** **Solidarité avec les migrants**
- 5** La liberté de circulation et d'installation de personnes est consacrée par l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme qui stipule :
- 6** *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État,*
- 7** *Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.*
- 8** Les femmes et les Hommes en quête d'une vie meilleure doivent pouvoir circuler librement, pas seulement les plus privilégiés.
- 9** Les migrations font partie de l'histoire de l'humanité, elles sont un fait structurel et surtout un droit fondamental.
- 10** Il est temps de mettre fin à la vision utilitaire et sécuritaire des migrations, centrée sur la satisfaction des besoins des États en matière de main d'œuvre ou de rajeunissement de leur population, provoquant la mort de milliers de personnes et alimentant le juteux et totalement opaque marché de la sécurité et des mafias.
- 11** La peur de l'autre, le repli sur soi, le rejet de l'étranger, du réfugié, de reconnaître l'autre dans ses différences, dans son humanité, c'est refuser notre propre humanité.
- 12** Les nouveaux modes de communication et de déplacement, les incidences des changements climatiques, l'aggravation des inégalités, la persistance des conflits et de la corruption continueront à mettre sur les routes des millions de personnes à travers le monde, pour un avenir meilleur.
- 13** Dans le même temps on assiste à un mouvement des pays les plus riches à s'attaquer à tous les acquis sociaux, les services publics, avec l'appui des instances européennes et des organismes comme le FMI.
- 14** Pour favoriser les conditions du déploiement de cette politique, tous les Présidents de la République poursuivent la mise en œuvre du détricotage des acquis des salariés (Sécurité Sociale et retraite), de casse des services publics (Projet de loi sur la transformation de la fonction Publique) et la privatisation des fleurons de notre industrie (ADP...). **\*Thème N°1 et 3**
- 15** L'enrichissement, sans précédent, d'une petite partie de la population du globe se fait contre les intérêts de la grande majorité des populations et la survie de la planète, au détriment des finances publiques durement affectées par une fraude fiscale à l'échelle planétaire organisée par les institutions financières les plus réputées.
- 16** L'argent qui devrait être destiné à mener des politiques publiques, favorisant le bien-être des populations est ainsi détourné au profit d'une spéculation stérile et destructrice, créatrice de plus d'inégalités et de misère. **\*Thème N°3**

- 17** Rendu plus fort par des concentrations financières sans précédent, le capitalisme, rebaptisé libéralisme, entend bien utiliser cet avantage pour transférer une part encore plus importante des richesses créées à son compte au détriment des salariés producteurs de ces richesses.
- 18** La situation économique et sociale de la France en 2019 se caractérise par un blocage fort du dialogue social (dénigrement, tant par le pouvoir que par la majorité des médias, des corps intermédiaires) induit par les exigences de plus en plus élevées du patronat. Ce dernier accapare les fruits du travail et les augmentations de productivité générées par les avancées technologiques.
- 19** L'essentiel du travail des médias, possédés et contrôlés à 90% par des banques ou multinationales, consiste à rendre incontournable le discours patronal niant aux salariés et aux retraité-es leur rôle de créateurs de richesses pour les présenter comme des privilégié-es dont il convient de réduire les avantages au profit de leurs employeurs et des groupes financiers.
- 20** Après avoir gravement cassé la condition sociale des jeunes actifs, patronat et gouvernement tentent maintenant de les opposer aux retraité-es présenté-es comme des privilégié-es auxquels il convient de s'attaquer.
- 21** Aujourd'hui la population des retraité-es est quasi équivalente à celle des actifs, avec 16 millions de retraité-es pour 21 millions d'actifs...
- 22** Les retraité-es représentent 24% de la population française et n'ont jamais été aussi nombreux-ses. Si l'on y ajoute les personnes concernées par une pension de droit dérivé (réversion et poly-pensionnés), on atteint 17 millions de retraité-es tous régimes confondus. **\*Thème N°2**
- 23** Un peu plus de 1 million de retraité-es, soit 7,6% d'entre eux, vivent avec moins de 1002 Euros par mois, les retraité-es de plus de 75 ans sont les plus touché-es ainsi que les femmes, leur pension étant inférieure de 39,2% à celle des hommes. C'est la raison pour laquelle plus de 500000 retraité-es sont obligé-es de reprendre un emploi. **\*Thème N°3**
- 24** La question de l'accès à la santé est une des premières préoccupations des citoyens, d'autant plus préoccupant pour les retraité-es qu'un grand nombre d'entre eux vivent un isolement dû à la désertification des périphéries, au recul des services publics de proximité, à la fracture numérique, au veuvage... **\* thème N°1 et 4**
- 25** Les retraités ne revendiquent que le droit à vivre dignement : revalorisation de leur pension pour une véritable augmentation de leur pouvoir d'achat et la suppression de la CSG (Contribution Sociale Généralisée). **\*thème N°4**

## Thème 1

### Protection Sociale : Régime Général et complémentaire

#### Retraite

100. Les luttes des retraité.es ont été évoquées durant le 52<sup>e</sup> congrès. Nos manifestations unitaires, leur réussite, ont fait l'actualité dans la CGT (beaucoup moins dans les médias !). Parmi les raisons de notre colère, il y a la hausse de la CSG, son impact sur notre pouvoir d'achat, mais aussi ses conséquences sur le financement de la Sécu, la pérennité de notre système solidaire de protection sociale.
101. Les retraité.es sont la cible de Macron parce que le système de retraite d'Ambroise Croizat est dans le collimateur du capitalisme. Le projet est de transformer nos pensions, fruit de 40 années ou plus de notre travail, en une sorte d'allocation qu'on voudrait bien nous verser.
102. Cela donne toute l'importance des campagnes confédérales sur la Sécurité Sociale, les Retraites ou les Salaires. On ne peut dans ce contexte qu'approuver l'idée du 100 % Sécu, la perspective d'une Sécu intégralement financée par les cotisations salariales et patronales.
103. Nous sommes impatients que se lance, dans toute la Cgt, enfin, le débat sur un financement de la Sécu qui ne passe pas par l'impôt, quelle qu'en soit sa forme, mais exclusivement par les cotisations. Un financement qui réponde aux valeurs et principes originels de la Sécurité Sociale.
104. Le débat montre que ces idées avancent dans la Cgt. On s'en félicite. "Pas de hasard pour ma retraite" affirmait le slogan derrière la tribune. Pas de hasard non plus pour ma Sécu !
105. Protection Sociale, Santé, pourquoi il faut changer de traitement ?
106. Les réformes de la santé ont une trajectoire commune depuis 1980, elles opèrent un déplacement de la sphère publique vers la sphère privée.
107. Le plan « Ma Santé 2022 » proposé par le Gouvernement a le mérite d'être clair ; Il s'inscrit dans la logique des lois précédentes 2009 « Bachelot », 2016 « Touraine ».
108. Sur les objectifs, le Gouvernement prétend sauver l'hôpital, il n'en est rien.
109. Baisse de 1 milliard par an jusqu'en 2022 des ressources des hôpitaux.
110. La nécessaire réforme du mode de financement, la tarification à l'activité, l'essentiel porte sur les alternatives à l'hospitalisation, mais il n'y a rien sur les conditions de travail à l'hôpital. C'est une nouvelle réforme libérale, pourtant notre système de santé repose sur deux jambes, la médecine hospitalière et la médecine de ville
111. Diminution du nombre de CHU (Centre Hospitalier Universitaire) qui devraient passer de 30 à 15 pour toute la France.
112. La non-concurrence entre le public et le privé, encourager les synergies entre les GHT (Groupement Hôpitaux Territoriaux) et les établissements privés.
113. Accélération de l'exercice mixte ville/hôpital sous prétexte d'organisation innovante.
114. L'ouverture de la possibilité d'exercice pour des personnels non médicaux afin de faciliter l'exercice mixte.
115. C'est vider les hôpitaux d'une partie de leurs activités et renvoyer au secteur libéral les patients.
116. La réorganisation des soins doit être bien plus profonde et notamment par le développement sur tout le territoire des Centres de santé, ce sont les seules structures permettant de répondre complètement aux aspirations des professionnels de santé en termes de médecine d'équipe, d'accès aux soins et de salariat. Ces centres existent, mais encore faut-il mettre en œuvre des financements nécessaires à la sécurisation de leur modèle économique.
117. Pourtant, le sous financement de notre système de santé est bien réel et les annonces restent insuffisantes : la dépense courante de santé pour 2017, c'est 270 milliards.

118. Le plan santé ne touche pas au circuit de financement, or il s'agit d'un aspect essentiel pour optimiser l'organisation des parcours de soins.

119. En France, on sait depuis longtemps qu'il faut améliorer les parcours de soins, la loi HPST (Hôpital Patients Santé Territoire) de 2009 soulevait déjà le sujet, en 2016, le sujet est revenu sur la table, l'enjeu portait sur la question de savoir qui des médecins libéraux ou des hôpitaux allaient les organiser.

120. Aujourd'hui, la question se pose à nouveau, et n'est toujours pas tranchée. On débouche sur un projet d'amélioration de la médecine de ville, mais la structure administrative du système n'est pas remise en cause.

121. La prévention n'est pas abordée volontairement par le plan Santé 2022, or si le choix avait été fait, de développer celle-ci, le passage de la médecine curative à une médecine préventive profiterait aux assurés sociaux, mais aussi aux médecins, car cette action libèrerait du temps pour ceux-ci pour la formation.

122. Le RAC 0 (Reste à Charge), si l'objectif de réduction du reste à charge pour les patients constitue une avancée, malgré la communication gouvernementale et la LFSS (Loi Financement de la Sécurité Sociale) 2019, ce dispositif ne constitue en rien un « 100% Santé ». Le RAC 0 ne concerne pas l'accès aux soins médicaux ambulatoires ou hospitaliers.

123. Sur les 3 paniers de soins distincts, il ne sera garanti que sur un panier de soins limité, avec des prestations encadrées, un tarif maîtrisé avec des plafonds tarifaires et un à tarif libre. C'est la création d'un système à trois vitesses, accessible diversement selon les Capacités contributives des assurés.

124. Il est donc faux de dire que tous les soins seront accessibles sans reste à charge grâce à la réforme. La réforme fait également peser une menace sérieuse sur les garanties « 100% Sécu ».

## **125. SANTE DU FUTUR, E-MEDICINE OU TELEMEDECINE**

126. Faut-il parler de santé au futur ou médecine du futur ? Il faut aller plus loin que la médecine, car lorsque on dit médecine, la maladie est déjà là.

127. Allons-nous vers une médecine sans symptôme, sans cause et sans maladie. Il faut plus parler santé que de médecine afin de ne pas rentrer dans la technique médicale qui n'est pas notre objet.

128. Si la télémédecine contient potentiellement de grands progrès pour l'humanité, la question qui se pose en premier est de savoir où se situe l'humain dans cette évolution.

129. Quelles réponses à quels besoins pour les retraité-es notamment pour combattre leur isolement et l'absence de services publics ?

130. Qui aura accès à ces nouvelles technologies, comment aider les assurés sociaux à l'accession à celles-ci sans exclusion et pour le bien être.

131. Nous devons être force de proposition avec des solutions alternatives et éthiques pour les assurés sociaux. Comment met-on une valeur éthique dans ces nouvelles pratiques. Cela passe également par la réappropriation de la santé par les assurés sociaux qui doivent aussi se saisir de ces questions.

132. Réfléchir comment on aborde ces problèmes, à une organisation de l'offre de soins sur tout le territoire ou la technique permettra de trouver des solutions, notamment aux problèmes d'éloignement des centres de référence.

133. Il s'agit d'un enjeu politique majeur d'aménagement du territoire afin que chacun puisse vivre où il le souhaite en bénéficiant d'un environnement qui le lui permette.

134. Pour le Gouvernement, la mise en place de la télémédecine peut avoir une double tentation. Dans le contexte actuel des déserts médicaux, le développement de la télémédecine libèrerait des consultations les médecins, permettant ainsi de réinjecter du temps médical en attendant que la hausse du numérus clausus produise ses effets.

## **135. QUEL FINANCEMENT POUR LA PROTECTION SOCIALE ?**

136. Garantir à tous les citoyens un haut niveau de protection sociale suppose de dégager les moyens financiers nécessaires. La base de financement est la cotisation sociale, qui constitue un salaire socialisé (la part payée par les salariés aussi bien que la part payée par les patrons) et est bien donc une composante de la rémunération des salarié-es.

137. Les cotisations sociales constituent un élément du salaire. Elles sont immédiatement transformées en prestations par la Sécurité Sociale (pensions de retraites, allocations chômage, prestations maladie).

138. Depuis des années, le patronat et les gouvernements libéraux remettent en cause le financement solidaire de la Sécurité Sociale et de la protection sociale. La soi-disant « crise du financement » est fondamentalement une crise des recettes due au niveau élevé du chômage, à la précarisation, aux écarts de rémunération femmes/hommes, au blocage des rémunérations et aux différentes exonérations de cotisations sociales

139. Le Gouvernement défend l'idée de rapprocher les budgets de l'Etat et de la Sécurité Sociale.

140. Cela impliquera très concrètement, la non-compensation par l'Etat des allègements de charges et le basculement d'éventuels excédents de la Sécurité Sociale pour renflouer les caisses de l'Etat.

141. La solidarité financière entre l'Etat et la Sécurité Sociale dans le « respect des contraintes de chacun » serait ainsi créé, car il faut se méfier d'un attachement excessif à l'équilibre de la Sécurité Sociale si le budget de l'Etat est dans un état déplorable.

142. Le Gouvernement s'en est déjà inspiré dans la LFSS pour 2019. La raison principale invoquée est que les cotisations sociales représentaient 91% en 1990, elles sont tombées à 56% aujourd'hui du fait de la création de la CSG, cette compensation étant affectée par des taxes qui n'ont rien à voir avec la santé.

143. Rapprocher les deux budgets, c'est aller vers une étatisation de la Sécurité Sociale.

144. Avec la mise en place de la retenue de l'impôt à la source et la fusion avec la CSG, c'est la fin de la Sécurité Sociale.

145. La multiplication des exonérations de cotisations sociales représente 51.9 milliards d'euros et cela a de grosses répercussions sur le financement de la Sécurité Sociale. Quand le patronat dit « il faut baisser le cout du travail », il faut comprendre qu'il faut diminuer le salaire et les cotisations sociales. Faire croire qu'on pourrait augmenter le salaire net en diminuant les cotisations est une illusion ; ce serait faire supporter au salarié un risque qu'il devrait assumer individuellement.

146. C'est pour toutes ces raisons en partie que la CGT porte l'idée d'un retour au financement à 100% par les cotisations de la protection sociale au sens des acquis du CNR et pour une transformation du rôle des complémentaires et des mutuelles.

147. L'UFRT partage l'orientation confédérale prise lors de son 52<sup>ème</sup> congrès et revendique le choix d'une sécurité sociale intégrale, 100% sécu avec un seul collecteur et payeur.

148. Il s'agit d'imaginer la Sécurité sociale du 21<sup>ème</sup> siècle.

149. La CGT décide d'engager la bataille revendicative pour conquérir une Sécurité sociale intégrale, un 100% sécu sur la base du salaire socialisé.

150. Cette sécurité intégrale doit être fondée sur le principe d'un système simplifié, clair et accessible. C'est pourquoi la Sécurité sociale doit devenir interlocuteur collecteur des cotisations salariales et de celles dites patronales prenant en compte l'ensemble des richesses créées, des revenus financiers y compris ceux exonérés jusqu'ici, et payeur unique.

151. Elle doit être autonome grâce au retour des élections des administrateurs de la Sécurité sociale par les assurés sociaux et grâce à un budget décidé exclusivement par les salariés.

152. En conséquence, l'impôt CSG (Contribution Sociale Généralisée) la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) la journée de solidarité (dite lundi de pentecôte) ainsi que les taxes CMU (Couverture Maladie Universelle) la TSA ou TSCA (Taxe – Supplémentaire

– sur les Conventions d'Assurances) ne sauraient se substituer aux valeurs de la Sécurité sociale et ses principes originels de financement.

153. Nous en exigeons leur suppression et le reversement intégral des sommes préalablement collectées dans le budget de la Sécurité Sociale.

154. Il est nécessaire de bien considérer que les complémentaires santé doivent devenir les auxiliaires et les conseillers des bénéficiaires de la sécurité sociale.

155. Les revendications des retraité-es doivent être à la pointe des décisions prises lors de leur 30<sup>ème</sup> congrès.

156. Nous devons prendre en compte les conséquences du vieillissement de la population et à l'allongement de la durée de vie :

## **157. LE VIEILLISSEMENT, LA PERTE D'AUTONOMIE, LES BESOINS, QUELLES SOLUTIONS AVANCEES ?**

158. Expression de la solidarité intergénérationnelle, fondée sur une conception sociale, globale et citoyenne de la personne, quel que soit son âge, son état physique ou mental **le droit à l'autonomie** s'inscrit comme le socle de **la société de tous les âges** pour laquelle nous nous battons.

159. Les situations de difficulté, de dégradations parfois, qui entourent le vieillissement, tel le maintien à domicile ou l'hébergement, plus particulièrement en EHPAD, n'ont pas manqué de sensibiliser l'opinion publique, sans oublier celles liées à l'accès aux soins de santé et aux conséquences sur le pouvoir d'achat sous leurs différents aspects.

160. Les actions et mobilisations menées depuis des années à l'initiative de **I'UCR-CGT** et d'autres organisations syndicales ou associations ont conduit à une prise en compte et à des reculs encore bien insuffisants des Pouvoirs Publics, envers lesquels il faut maintenir la pression.

161. Le droit au maintien à domicile le plus longtemps possible auquel beaucoup de retraité-es sont légitimement attaché-es au soir de leur vie, doit être respecté et entouré des garanties nécessaires à l'état de santé des intéressés, l'aménagement de leur habitat et à leur environnement médical, social et culturel.

162. La Loi sur « **l'adaptation de la Société au vieillissement** » a reconnu cette exigence sociale en ouvrant notamment des aides à l'adaptation du logement.

163. IL faut continuer à nous battre sur ces questions en étant notamment attentifs à ce que l'aménagement de nouvelles technologies à domicile ou en établissement désigné sous le terme « Sylvre -économie » ne soit pas à caractère sélectif par l'argent, et surtout ne conduise pas à des suppressions d'emplois. Une étude vient de le confirmer, « **la solitude constitue le premier facteur inducteur de pathologies, chez les personnes âgées.** »

164. N'oublions pas non plus la situation **des aidant-es**, estimé-es à dix millions de personnes, sur lesquelles repose une grande part du soutien à l'autonomie, dont les droits sont reconnus par la Loi, mais encore mal appliqués. La solidarité familiale aussi louable qu'inégale masque là aussi les carences de la Société.

**165. Les services d'aide à domicile** comptent deux cent trente mille personnes majoritairement des femmes, avec des salaires minimums, des temps partiels, des amplitudes de travail très larges etc. ... qui enlèvent à ce travail tout le coté social qui devrait l'accompagner. **La mise en place d'un grand Service Public de l'autonomie** permettrait de répondre positivement à ces situations.

**166. L'hébergement en établissement** et en particulier en EHPAD est souvent source d'importants problèmes pour les personnes concernées, leur famille et les personnels à la conscience professionnelle exemplaire : Coûts financiers qui absorbent le patrimoine d'une vie de travail et d'économies, à travers **le reste à charge** imposé par l'établissement aux intéressés auxquels s'ajoutent, des frais annexes : mutuelle, téléphone, coiffeur etc...Insuffisance notoire d'effectifs en personnel médical, paramédical et d'animation .Établissements parfois vétustes, inadaptés en matière d'infrastructures et de logements etc... conduisent à l'exigence de transformations rapides.

167. Dans ce contexte il nous faut à la fois exprimer :

- **Notre ferme opposition** aux projets gouvernementaux. Notamment : celui d'une journée supplémentaire de travail gratuit, celui d'un système d'assurance dépendance obligatoire à caractère individuel ou collectif pour les actifs, ou de tout autre prélèvement supplémentaire à ce titre (CASA).
- **Notre détermination** à voir le **droit à l'Autonomie pris en charge par La Sécurité Sociale dans le cadre de l'assurance maladie**.
- Celle d'un effectif des personnels égal à un soignant pour une personne hébergée contre 0,6 pour UN aujourd'hui. Celle d'un financement des infrastructures par l'État ou les collectivités territoriales. La participation des résidents limitée aux seuls frais de restauration dans la limite de leurs capacités financières.

**168 à 199 SI POSSIBLE RETRAITES à VENIR (Jacques CLATOT)**

## Thème 2 : Syndicalisme retraité et place des femmes retraitées dans la CGT

### 200 SYNDICALISME RETRAITES

201 Depuis plusieurs Congrès la CGT porte la question du syndicalisme de masse comme une nécessité pour répondre aux attentes des salarié-es, des retraité-es et des privé-es d'emploi. Ce syndicalisme porté par le plus grand nombre sera le générateur d'un mieux-être social et d'avancées revendicatives importantes pour porter haut et fort les valeurs de partage et de cohésion de toute la société.

202 L'évolution des technologies, les rapports au capitalisme, l'asservissement des Politiques et des médias aux financiers tant français, Européens et mondiaux ont conduit à une profonde modification du salariat et par extension des catégories de retraité-es et de privé-es d'emploi.

203 L'adhésion à la CGT, compte tenu des attaques subies par les militant-es dans les entreprises et plus sournoisement dans la majorité des médias et des politiques, est sans doute devenue pour certains et certaines un acte de courage. Hommes et femmes, jeunes, actifs, privé-es d'emploi et retraité-es tous et toutes ont besoin de se reconnaître dans les valeurs de la CGT mais pour autant ont besoin du collectif pour répondre à leurs propres revendications.

204 Les retraité-es, plus que tout autre, doivent pouvoir légitimer leur attache à la CGT car celle-ci sera porteuse de leurs revendications.

205 Le retraité CGT est d'abord un syndiqué CGT. En ce sens, il est porteur comme tous les autres d'un engagement en vue d'un avenir social et citoyen meilleurs, il participe avec l'ensemble des salariés, hommes et femmes à l'appel de la CGT pour la création du rapport de force nécessaire à la prise en compte de leurs aspirations.

206 Cela amène donc la CGT à s'interroger sur les spécificités de chacune de ces catégories et sur comment répondre à leurs légitimes revendications.

207 Le monde du salariat dans et hors les entreprises a besoin d'une CGT forte à l'offensive et porteuse, fidèle à ses valeurs, de promesses d'un avenir social où les salariés peuvent vivre du produit de leur travail, les retraité-es de profiter d'une retraite largement méritée et les privé-es d'emploi d'être rassuré-es sur leur avenir.

208 Alors que la vérité des chiffres porte à s'interroger : 7 syndiqués sur 10 quittent la CGT et seulement 1 militant-e et mandaté-e CGT sur 10 continue à militer lorsqu'ils et elles accèdent à la retraite. Près de 19000 retraité-es ne sont pas connu-es de nos instances spécifiques ou restent adhérents dans les syndicats actifs.

209 A partir de ce constat, l'Union Fédérale des Retraités des Transports s'attèle chaque jour à chaque instant, dans les sections syndicales, avec les différentes structures des retraités (UCR, USR et UFR) à construire et faire perdurer ce syndicalisme retraité au-delà de la vie active.

210 Le Retraité CGT ne peut plus et ne doit plus être considéré comme une seule force d'appoint pour la CGT. Les choses ont évolué mais restent parfois loin de répondre aux attentes des hommes et des femmes qui ont donné à la CGT beaucoup de leur temps et souvent une partie de leurs ambitions personnelles.

211 Pour sa part l'UFRT ne peut se satisfaire de l'érosion du nombre de syndiqué-es CGT lorsqu'ils et elles partent à la retraite.

212 C'est ainsi que grâce à un travail au sein de la Fédération des Transports CGT nous avons pu mettre en œuvre un processus en direction des futur-es retraité-es dans les syndicats et dans les structures professionnelles et les mandaté-es de notre Fédération.

213 Cet enjeu partagé par tous les membres de la Direction Fédérale s'est traduit par des engagements forts lors de notre 53<sup>e</sup> Congrès Fédéral à Clermont-Ferrand en 2018.

214 Le syndicalisme CGT Retraité se construit à partir de son histoire personnelle, de ses propres convictions et de valeurs de solidarité. Le syndicalisme Retraité se construira parce qu'il proposera à chacun et chacune de s'inscrire dans la défense de ses légitimes revendications et pour son évolution personnelle dans un collectif reconnu et sous l'égide de la CGT et de ses structures spécifiques.



215 Le syndicalisme retraité à toute sa place dans la CGT, par son activité, son organisation et la reconnaissance de ses structures. Son déploiement, par le renforcement de la continuité syndicale en lien avec les actifs et plus particulièrement,

216 la syndicalisation par et dans les structures organisées de la CGT Retraités entre-autres, doivent permettre aux syndiqué-es retraité-es de ne plus être isolé-es, pour ainsi trouver toute leur place, non seulement dans la CGT, mais aussi dans la reconnaissance de leur spécificité.

217 Alors que certains reprochent aux retraité-es de coûter cher à la société, en les classant toujours dans la catégorie des « inactifs », le retraité, après avoir contribué comme salarié actif à la bonne marche de l'économie, continue à y participer : le retraité consomme, malgré la baisse des pensions (peu de revalorisation des pensions, taxe CASA, augmentation de la CSG ...) leur pouvoir d'achat est en baisse depuis plus de 10 ans.

218 Les salarié-es retraité-es des transports subissent de même fortement cette politique : niveau des pensions, santé, fiscalité, pensions de réversion, fin de vie, sont des domaines où la condition des retraités recule gravement avec une fragilité particulière de la situation des femmes retraitées.

219 Malgré les obstacles élevés par le patronat et les gouvernements successifs, la résistance des salariés actifs et retraités s'organise et des formes nouvelles de luttes apparaissent, pour combattre avec force la régression des droits acquis depuis plus d'un siècle par le monde du travail.

220 Dans ce contexte, nous devons être en capacité de démontrer qu'agir avec la CGT c'est participer à un rapport de force susceptible de faire avancer les revendications tout en participant à la transformation de la société, l'un étant difficilement dissociable de l'autre.

221 Une évolution du rapport de force nécessite obligatoirement l'élévation de conscience des syndiqué-es comme des citoyen-nes, laquelle passe par l'action de la CGT favorisant l'accès à l'information libre, à la connaissance, à la culture (LSR).

222 Cette élévation de conscience participe à la compréhension plus aigüe du réel, amène plus à se révolter qu'à accepter, à refuser la fatalité comme la résignation de la dépolitisation, et nous porte à combattre la souffrance, les injustices sociales, la misère, la violence, le racisme la xénophobie en nous insufflant le besoin du passage à l'action.

223 La convergence initiée par la CGT entre le mouvement syndical, le mouvement étudiant, les mouvements des jeunes pour le climat, les initiatives novatrices comme « Nuit Debout » et le mouvement des gilets roses et des gilets jaunes préfigurent-ils une nouvelle période d'organisation collective des salariés et des citoyens ?

224 Ces différents mouvements font d'ailleurs souvent état d'une participation importante des retraité-es sur des revendications portées depuis plusieurs années par les organisations syndicales de retraité-es de façon unitaire. C'est sur cet objectif que l'Union Confédérale des Retraités (UCR) a mis en œuvre une démarche unitaire depuis 2014 avec sept organisations confédérales et deux associations représentant les retraité-es.

225 Avec moins de 1% de retraité-es syndiqué-es à la CGT, il faut se poser les bonnes questions et surtout prendre les bonnes décisions, et s'engager dans et avec la CGT pour construire un rapport de forces "élargi" qui pourra se concrétiser à partir d'opportunités sous des formes diverses et multiples, associant combat pour les revendications et construction d'une société plus juste et plus démocratique.

226 Être syndiqué-e quand on est en retraite, est indispensable pour répondre aux attaques, élaborer des revendications et organiser les luttes nécessaires. Pour 7 syndiqué-es sur 10 en moyenne, le passage à la retraite se traduit par une désyndicalisation. Il est donc impératif de l'anticiper.

227 Pourtant, la disparition du lien de subordination ne signifie pas la fin du besoin d'organisation collective. La Confédération doit travailler des supports d'information pour aborder la continuité syndicale.

228 Nos choix d'organisation doivent garantir la prise en compte de leurs spécificités : Les retraités décident de leur activité, les actifs de la leur, un travail de convergence assure ensuite le toutes et tous ensemble. Il y a un réel terrain pour développer un syndicalisme CGT.

229 Bien souvent, c'est à l'échelle territoriale, tant au niveau des bassins de vie que d'activité, que les retraités ont

besoin de s'organiser pour combattre l'isolement, défendre leur pouvoir d'achat, la protection sociale ou les services publics, mais aussi être exigeants sur leur qualité de vie.

230 Cela ne s'oppose évidemment pas avec l'organisation des retraité-es en entreprise lorsque c'est pertinent, et suppose des mises en commun nouvelles de nos syndiqués retraités pour développer, une démarche qui vise à les impliquer au niveau des territoires et quand c'est nécessaire avec toutes les générations et les acteurs locaux.

231 L'organisation des retraités sur les lieux de vie est un moyen pour favoriser des convergences et développer une activité revendicative locale.

232 La syndicalisation des retraités est un enjeu de toute la CGT.

233 Ils représentent une grande partie de la population et en ce sens une force sociale en puissance riche de son expérience et de ses engagements, dans la famille, le quartier et la société.

234 Elle est à révéler d'autant que les attaques opposent les actifs et les retraités.

235 Le syndicalisme doit être garant de la solidarité entre les générations et organiser les retraités et les actifs, à partir de leurs spécificités, pour en définir la complémentarité pour en définir la complémentarité.

## **236 PLACE DES FEMMES RETRAITES DANS LA CGT**

237 Le rôle indispensable de la présence des femmes dans nos instances n'est pas seulement pour répondre à une certaine équité mais bien parce que les femmes dans le mouvement syndical ont les mêmes droits que les hommes, d'exister et de prendre les décisions. Elles représentent une force importante dans la part de la syndicalisation et dans la façon dont la société peut évoluer.

238 La femme doit être présente à tous les niveaux, dans toutes les instances de nos structures syndicales parce qu'elle y a sa place légitime et stratégique, à part égale avec ses camarades masculins. La CGT a 124 ans et on se pose encore la question.

239 La femme militante, engagée se bat pour les mêmes raisons sociales et culturelles que les hommes, d'autant que son statut de femme dans la société ne lui a jamais été acquis sans lutte et qu'aujourd'hui encore elle est particulièrement touchée par le manque d'égalité.

240 Il est bon de rappeler que lorsque les femmes sont salariées actives elles subissent des inégalités dans les salaires, dans leur carrière - bien souvent interrompue avec la vie familiale - le chômage, les emplois à temps partiels, les emplois subalternes, le harcèlement moral et sexuel...

241 Lorsqu'elles prennent leur retraite, la sanction financière tombe de part des carrières incomplètes, qui se traduit par des retraites inégales par rapport aux hommes avec un écart moyen de 37%. A cela viennent s'ajouter des choix gouvernementaux comme la remise en cause de la pension de réversion qui concerne une majorité de femmes.

242 Le projet du gouvernement actuel sur la pension de réversion est simple, soit de capitaliser sous forme de partage des droits entre les deux conjoints, soit de supprimer la réversion et ainsi récupérer 33 milliards d'euros. Monsieur Macron parle de justice sociale, l'appauvrissement des retraité-es est le contraire de la justice sociale.

243 Voilà pourquoi la présence des femmes dans toutes les instances de la CGT est indispensable et indissociable avec la syndicalisation qui est un sacré défi à relever et il faut que nous le fassions ensemble. Notre culture commune est syndicale et nous avons toutes et tous des intérêts communs. C'est simple : pas d'adhérents, pas de vie syndicale !

244 Cette question est en débat depuis bien des années dans nos congrès et nous disons à chaque fois qu'il faut que nous soyons représentatifs auprès de ceux et celles que nous représentons. Cela nécessite beaucoup d'énergie, beaucoup de temps.

245 La présence des femmes dans la vie syndicale ne peut pas se résumer chaque année par la Journée Internationale des Droits des Femmes, le 8 mars, ou en quelques lignes sur nos documents syndicaux et ce n'est pas par l'expression de la différence de sexe que l'on doit en tenir compte mais bien par son combat et son engagement.

246 Elles ont donc de vraies et nécessaires raisons de continuer à être syndiquées et être représentées dans les instances de la CGT car elles sont aujourd'hui encore les premières victimes de la débâcle économique orchestrée par le patronat et soutenu par les gouvernements successifs au service de la finance, chargé par son représentant au pouvoir de casser les acquis et d'appauvrir davantage les retraitées et retraités.

247 La question n'est donc pas de « prioriser » la place des femmes dans la CGT mais de considérer les femmes une bonne fois pour toutes, militantes de la CGT au même titre que les militants.

248 Dans la CE de l'UFRT, il y a 5 femmes sur 49 élus : 10%... Quelle interrogation nous amène cette constatation au regard de la configuration réelle de nos métiers ?

249 Nous sommes avec les actifs liés toute notre vie. Le syndicalisme s'est créé avec la volonté de défendre les intérêts des salariés dans leur entreprise et aussi de participer à la transformation de la société.

250 Les retraité-es héritent de « séquelles » des conditions de travail qu'ils ont subi dans leur vie active : détérioration de la santé, protection sociale insuffisante, retraite calculée sur les salaires bien souvent trop bas et des conditions de travail détériorées.

251 Face à nous un gouvernement qui a le plus grand mépris pour les retraités et qui met tous les moyens pour que nous devenions des citoyen-nes de seconde zone, des personnes de moindre droit en stigmatisant l'idée que les retraité-es constituent une charge publique insupportable, ce qui amène, dans une démarche et une analyse purement capitaliste, nos « chers ministres » à se projeter sur la nécessité d'allonger le temps de vie au travail et de diminuer le niveau des pensions.

252 Il n'est donc pas possible de laisser les collègues de travail quitter le syndicat quand ils arrivent à la retraite, car la vie sociale continue. Les syndiqués actifs doivent penser à intégrer dans leurs revendications, dans leur formation le fait qu'il y a une continuité syndicale à la retraite, ce n'est pas une autre vie c'est la même vie, avec les mêmes contraintes de vie, si professionnellement elles ne sont plus là, elles sont remplacées par l'existence de tous les jours du vécu d'un ou d'un-e retraité(e) : le logement, les pensions, la santé ....

253 Rester syndiqué-e c'est être informé-e, se mobiliser pour construire avec les actifs un rapport de force nécessaire aux avancées sociales et à la transformation de la société qui sont l'affaire des deux forces réunies : retraités et actifs.

## **254 L'INVESTISSEMENT DES FEMMES DANS LA VIE ASSOCIATIVE**

255 L'investissement des femmes dans les associations se justifie par le besoin d'être entendue et reconnue dans la société.

256 Au fil du temps, face à elles, des gouvernements, la main sur le cœur, qui promettent, qui réforment en marche arrière, avec le plus grand mépris pour la condition féminine et creusent les inégalités entre les hommes et les femmes notamment en ce qui concerne les retraites.

257 Aujourd'hui, ce qui devrait être naturel, à savoir la place des femmes dans une société juste et égalitaire a du mal à s'imposer.

258 Le manque d'écoute, de reconnaissance, de laxisme auprès des mouvements politiques et syndicaux pour véritablement prendre en compte leurs revendications font, que beaucoup d'entre elles choisissent le mouvement associatif, bien souvent *moins regardant sur la place des femmes dans leurs structures*.

259 Elles participent ainsi à la solidarité dans les associations caritatives et en tant que militantes, dans les associations ou mouvements qui se battent contre les discriminations, contre les violences faites aux femmes, contre le harcèlement moral et sexuel, pour les libertés, la Paix ....

260 Ce n'est certainement pas parce que c'est plus facile qu'elles se retrouvent dans l'associatif mais par envie et besoin d'agir et lorsqu'elles ne sont pas ou plus sollicitées par leur syndicat, alors oui, effectivement elles vont là où elles se sentent « utiles » à la société, avec les vraies valeurs pour lesquelles elles se sont engagées dans la vie : l'égalité et la solidarité.

261 Qu'est-ce qu'on décide ?

## Thème N° 3

### Pouvoir d'achat/Services Publics/Numérique

#### 300 POUVOIR D'ACHAT

301 La retraite symbolise pour beaucoup une vie nouvelle libérée des contraintes du travail. Vivre dignement sa retraite, c'est avoir une pension qui permette à chacun de satisfaire ses besoins. La pension de retraite constitue un droit fondé sur les salaires et les années cotisées et validées. La pension n'est pas une prestation sociale ou une allocation. **La pension est un salaire socialisé.**

302 Les principes fondateurs qui ont conduit à la mise en place de la Sécurité sociale dans notre pays, et notamment de son régime de retraite au lendemain de la seconde guerre mondiale, il y a 73 ans cette année – sans remettre en cause les régimes spéciaux – entendaient garantir à chaque salarié un revenu décent au terme d'une vie de travail génératrice de richesses.

303 Les pensions du régime général étaient liquidées sur la base des salaires des 10 meilleures années indexées sur l'évolution du salaire moyen tout au long de la carrière.

304 Depuis 1993, la liquidation s'opère sur la moyenne des 25 meilleures années avec pour conséquence, une forte dégradation du rapport entre la pension et le dernier salaire. Ce qui a conduit les gouvernements successifs à attaquer les régimes spéciaux et ceux de la fonction publique. Concomitamment, le Medef, les Gouvernements successifs et souvent bien aidés par la signature des Organisations Syndicales réformistes d'accompagnement ont désindexé les pensions des régimes complémentaires sur le salaire moyen pour lui substituer l'évolution des pensions sur l'indice des prix à la consommation.

305 Le décrochage des pensions sur le salaire moyen pour celui de l'indice des prix était acté et était devenu la norme.

306 Mais cette norme, pour le président de la République, Emmanuel Macron, et son gouvernement, est encore trop avantageuse pour les retraités.

307 Après avoir augmenté l'impôt CSG de 1,7 points (6,6% à 8,3%) où ils ont été contraints de ramener ce taux à 6,6% pour une partie des retraités, ils ont décidé unilatéralement de ne plus se référer à l'indice des prix à la consommation – 1,8% en 2018 – pour revaloriser les pensions mais sur les prévisions de croissance. De ce fait, les pensions n'ont été "revalorisées" que de 0,3% au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Nous condamnons cette pratique qui pourrait préfigurer les conséquences de la réforme des Retraites par point.

308 En bon élève de l'Union Européenne, le président de la République met en œuvre les recommandations de la Commission Européenne qui révèle que :

309 Selon une étude récente, l'alignement de différents régimes de retraite des secteurs publics et privés réduirait de plus de 5 milliards d'Euros les dépenses publiques à l'horizon 2022. "

310 Voilà le but de la réforme des retraites actuellement en gestation : Réduire le montant des pensions de retraite. Le sens de l'affirmation " un euro cotisé donnera la même retraite pour tous" : c'est-à-dire une pension de retraite au rabais qui ne permettra plus, après une vie de labeur, à des hommes et des femmes ayant atteint l'âge de la retraite de vivre dignement, durablement.

**311 Refusons la déconnexion du niveau des pensions de retraites du salaire d'activité. Subordonnons leur montant à l'espérance de vie et aux aléas économique de la France.**

**312 Exigeons l'augmentation du pouvoir d'achat par l'augmentation des salaires et des pensions, par l'indexation de ces dernières sur l'évolution du salaire moyen avec un minimum de pension au Smic revendiqué par la CGT, un taux de remplacement de 75% par rapport au salaire de référence.**

#### 313 SERVICES PUBLICS

314 Alors que Bruxelles et les libéraux Européens poussent, toujours plus en avant, leur doctrine de la concurrence libre et non faussée, celle-ci porte les stigmates des attaques contre les acquis du CNR et toutes les avancées sociales obtenues par la lutte des salarié-es.

315 Les retraité-es CGT et nos anciens sont la mémoire de ces luttes souvent menées contre les prétentions patronales et réprimées pour certaines dans le sang de nos militants.

316 Les différents mouvements sociaux de fin 2018 et de ce début d'année 2019 avec un mouvement fort contre les inégalités sociales, pour la défense des services publics et contre les différentes taxes qui frappent inégalement les plus fragiles d'entre nous ont secoué le pays.

317 La forte présence des retraité-es dans les rassemblements et les manifestations ont montré la justesse de nos revendications et confirmé ainsi que les initiatives menées par les différentes organisations de retraité-es sont justifiées.

318 Les attaques successives des différents Gouvernements mettent à mal les réponses aux besoins des retraité-es, de leurs familles ou de leurs proches.

319 Pour beaucoup, à la faiblesse des pensions s'ajoutent les difficultés de se déplacer, de se soigner et de trouver les réponses à leurs attentes quotidiennes.

320 Les hôpitaux ferment, les gares SNCF ferment, les bureaux de poste ferment, Les médecins manquent et ainsi surgissent de multiples déserts médicaux.

321 La dématérialisation des services publics favorise l'isolement des retraité-es souvent démunis face à cette accélération des performances numériques. Et encore faut-il que l'accès à internet soit garanti, que la couverture des territoires soit performante.

322 Le service public ne peut être soumis à la loi du marché.

323 L'accès à tous les besoins essentiels : santé, transport, administration, eau, électricité, logement doivent être garantis pour tous les citoyen-nes quelles que soient leurs revenus, leur lieu d'habitation et leurs besoins spécifiques.

324 L'UFRT réclame :

- L'arrêt des toutes les privatisations ou de toutes manœuvres de démantèlement tendant à remettre en cause les services publics (SNCF, ADP, RATP ...).
- La création d'emplois statutaires dans les services publics (hôpitaux, EHPAD, Ecoles ...).

## **325 L'EXCLUSION NUMERIQUE**

326 Il y aurait 8 millions de personnes isolées et 20 millions d'exclus du monde numérique pour des raisons économiques et culturelles. Dont une grande proportion sont des retraité-es.

327 Il faut aussi garder à l'esprit que l'homme est inéluctablement soumis à l'obsolescence et de ce fait sera de moins en moins apte intellectuellement à gérer la complexité technique qui nous est imposée.

328 D'ici 2022, l'État prévoit de numériser toutes les **démarches administratives en ligne, telles** que déclarer ses impôts, régler une amende, consulter ses comptes bancaires, tout se fera désormais sur internet. Alors que plus de 8 millions de Français n'ont pas internet chez eux. Ils font partie de ces oubliés d'internet.

329 Ce n'est assurément pas un choix, les zones blanches et la désertification des services publics sur le territoire en attestent, mais ce ne sont pas les seuls freins.

330 Il faut tenir compte également, en ce qui concerne les retraité-es, de leur isolement, de leur faible niveau de pensions, ce qui est un frein entre-autres, pour acheter le matériel nécessaire, mais également pour pouvoir bénéficier d'une formation gratuite à l'utilisation de l'outil internet.

340 Sans prise en compte à l'échelle nationale de cet état de fait, au-delà du constat, les retraité-es, mais pas seulement, se sentent exclu-es du monde numérique et de tout contact humain, via l'absence de service public de proximité, afin de faciliter toutes leurs démarches administratives et sortir ainsi de l'isolement.

**341 Lutter sans concession et être force de proposition, contre l'isolement et l'exclusion numérique, pour vivre dignement au 21<sup>ème</sup> siècle dans une société où l'individualisme prime, où l'on méprise ceux et celles qui ne sont rien, et plus particulièrement les retraités dont la considération, s'arrête à une charge et un coût pour la société.**

### **343 POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT**

#### **344 DROIT A LA CULTURE, AUX LOISIRS, AUX ACTIVITES PHYSIQUE ET SPORTIVES, AUX VACANCES**

- Loisirs et Solidarité des Retraités (LSR) est une association loi 1901 qui agit en toute autonomie sur des valeurs de solidarité proches de celles du syndicalisme CGT qui la créée.
- Afin de répondre au mieux à ces objectifs de tourisme social, LSR travaille avec l'ANCV (association nationale du chèque vacances) dans le cadre de BSV (Bourse Solidarité Vacances et du séjour seniors vacances) et coopère très étroitement avec l'Avenir social.
- LSR parvient ainsi à obtenir des offres de séjour de très bonne qualité à un coût abordable, y compris pour les plus démunis, grâce aux organismes du tourisme social coordonnés sous l'égide de l'ANCAV-TT comme la CCAS, le CCE de la SNCF, le CRE de la RATP, etc.

345 Pour sa part, LSR réaffirme les potentialités immenses dont elle dispose pour le déploiement d'activités de loisirs, de culture, de vacances et d'activités physiques dans une dimension de proximité toujours plus solidaire chez les retraités qui seront de plus en plus nombreux dans les années à venir.

346 Mais elle reste aussi consciente de l'impérieuse nécessité des luttes solidaires qui doivent être menées avec les organisations syndicales et la CGT en particulier pour la satisfaction de ces besoins. Tout doit être mis en œuvre pour sauver et pérenniser Bourse Solidarité Vacances (BSV), ainsi que les autres organismes qui permettent aux plus défavorisés qui ne partent habituellement jamais en vacances, de pouvoir bénéficier de séjours touristiques.

347 Néanmoins, ces offres ne suffisent pas à répondre aux besoins des tous et toutes les retraités-es.

348 Nous proposons de développer l'accès à ces droits pour tous et toutes les retraités-es, en accordant une attention particulière à celles et ceux qui, pour des raisons de pouvoir d'achat, de difficultés de déplacement ou de handicap en sont privés.

## Thème N°4

### Les axes revendicatifs, les résolutions

400 Suite rajout numérique !!!!!

*La réponse syndicale pourrait être un maintien des services publics de proximité permettant d'aider à toutes les démarches administratives, le maintien des formulaires papier, et une formation de terrain gratuite à utiliser pratiquement les outils numériques. Il y a une réflexion syndicale à avancer sur la refondation des services publics de proximité permettant aux citoyens isolés de rester en contact avec la société pour des besoins étendus de la médecine aux outils numériques. Plus globalement la question est de savoir comment rétablir du lien social entre les citoyens isolés ou exclus, comment les faire participer à la vie au quotidien.*